Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 056-215601857-20260528-DEL202689-DE

Délibération
Conseil Municipal *du 28 mai 2026*

Référence : 202689

Objet : **Tarifs encarts publicitaires minibus Peugeot Boxer**

Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Commune de Quéven

Nombre de conseillers :
En exercice : 28

Présents : 25
Procurations : 3

Votants : 28

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mai, le Conseil Municipal de la commune de Quéven, dûment convoqué le vingt-deux mai deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, à vingt heures trente, sous la présidence de Marc Boutruche, Maire.

Présents : BOUTRUCHE Marc, OLIVIER Céline, KLEIN Fabrice, GILLMANN Julie, FOLLO Anthony, PIERRE Myriam, LE TALLEC Marc, DANIEL Aziliz, BAUDET Damien, CHAPRON Sophie, MEVELLEC Laurence, BENON Ludovic, CARGOET Sophie, KERHOAS Gérard, GARCIA Nolwenn, JACQUET Jean-Baptiste, PIQUÉE Cécile, CARARON Grégory, GUILLOU Emilie, SURGET Damien, ASENSIO Marie-Laure, NAOUR Nicole, LE CAM Corinne, LE DELLIOU Stéphane, LE MARRE Danielle
Pouvoirs : **Stéphane Le Ravalec** à Céline Olivier, **Pascale Gillard** à Nicole Naour, **Mathys Ezano** à Damien Baudet

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que la commune a conclu un contrat de location d'un minibus Peugeot Expert 3 de 9 places auprès de Gemy Lorient dont la vocation principale est à usage associatif.
Considérant que la commune souhaite commercialiser des encarts publicitaires sur ce minibus et ce pour une durée de 3 ans renouvelable une fois.

Considérant les tarifs annuels proposés ci-dessous :

Encart aile avant droite (1)	100 €	61 cm X 30 cm
Encart aile avant gauche (2)	100 €	61 cm X 30 cm
Encart porte avant droite (3)	500 €	90 cm X 110 cm
Encart porte avant gauche (4)	500 €	90 cm X 110 cm
Encart porte arrière droite (5)	500 €	85 cm X 120 cm
Encart porte arrière gauche (6)	500 €	85 cm X 120 cm
Encart côté droit arrière microperforé (7)	1 000 €	53 cm X 190 cm
Encart côté gauche arrière microperforé (8)	1 000 €	53 cm X 190 cm
Encart aile arrière droite (9)	250 €	30 cm X 100 cm
Encart aile arrière gauche (10)	250 €	30 cm X 100 cm
Encart capot avant (11)	Mairie	à déterminer
Encart arrière bas (12)	1000 €	72 cm X 147 cm
Encart arrière haut microperforé (13)	1000 €	59 cm X 129 cm

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 056-215601857-20260528-DEL202689-DE

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
par 28 voix pour,

- **Valide la commercialisation d'encarts publicitaires pour une durée de 3 ans renouvelable une fois aux tarifs proposés.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette délibération.**

A Quéven, le 28 mai 2026

Damien Baudet, Secrétaire de séance	Marc Boutruche, Maire de Quéven MAIRIE DE QUEVEN (MORBIHAN)
Notifiée le :	

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 056-215601857-20260528-DEL202689-DE

CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX ENCARTS PUBLICITAIRES DU MINIBUS ASSOCIATIF PEUGEOT EXPERT 3

Entre les soussignés,

La commune de Quéven,
Représentée par son Maire, Marc BOUTRUCHE, spécialement habilité
Par délibération du Conseil Municipal en date du 1er avril 2026,
Ci-après dénommée la commune de Quéven

et

.....

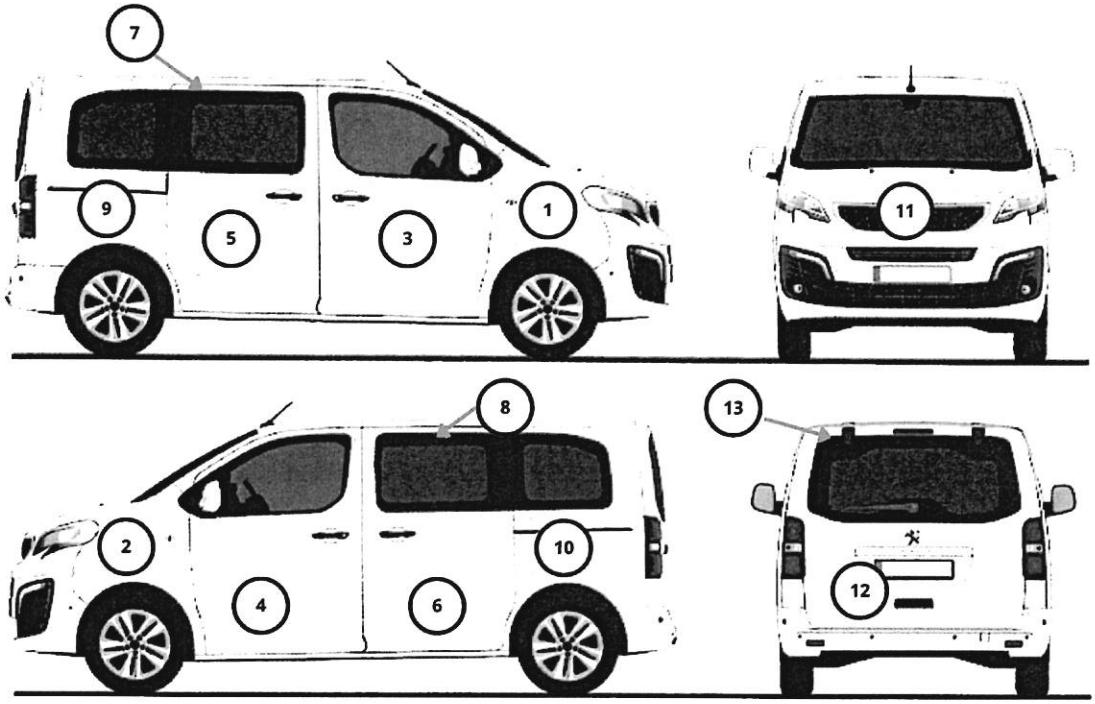
représenté(e) par
.....
Ci-après dénommé le partenaire

PREAMBULE

La commune a conclu un contrat de location d'un minibus PEUGEOT EXPERT 3 de 9 places immatriculé ____ auprès de la société Gemy Lorient. Le minibus est destiné à un usage associatif.
Pour financer la location de ce minibus, des encarts publicitaires sont commercialisés par numéro de (1) à (13) sur une durée de trois ans renouvelables.
Les tarifs annuels ainsi que les emplacements des encarts publicitaires sur le minibus sont présentés ci-dessous :

Encart aile avant droite (1)	100 €	61cm X 30cm
Encart aile avant gauche (2)	100 €	61cm X 30cm
Encart porte avant droite (3)	500 €	90 cm X 110 cm
Encart porte avant gauche (4)	500 €	90 cm X 110 cm
Encart porte arrière droite (5)	500 €	85 cm X 120 cm
Encart porte arrière gauche (6)	500 €	85 cm X 120 cm
Encart côté droit arrière microperforé (7)	1 000 €	53 cm X 190 cm
Encart côté gauche arrière microperforé (8)	1 000 €	53 cm X 190 cm
Encart aile arrière droite (9)	250 €	30 cm X 100 cm
Encart aile arrière gauche (10)	250 €	30 cm X 100 cm
Encart capot avant (11)	Mairie	à déterminer
Encart arrière bas (12)	1000 €	72 cm X 147 cm
Encart arrière haut microperforé (13)	1000 €	59 cm X 129 cm

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 056-215601857-20260528-DEL202689-DE



Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : **objet de la convention**

La présente convention a pour objet l'établissement d'un partenariat financier entre la commune de Quéven et le partenaire en échange d'encart publicitaire sur le minibus associatif PEUGEOT .

Article 2 : **Choix de l'encart publicitaire**

Le partenaire choisi le ou les encarts publicitaires :

- n° :..... pour un montant de ……
- n° : ……pour un montant de ……...

pour un montant total annuel de ……(*montant en toute lettre*) euros.

Article 3 : **Obligations de la commune de Quéven**

La Mairie de Quéven s'engage:

- à réserver les encarts publicitaires choisis par le partenaire à l'article 2 de la convention.

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 056-215601857-20260528-DEL202689-DE

- à poser et à entretenir les encarts publicitaires choisis à l'article 2 par le partenaire sur le minibus à l'endroit indiqué sur le minibus

Article 4 : **Obligations du partenaire**

Le partenaire s'engage en contrepartie :

- à fournir à la commune de Quéven un modèle d'encart publicitaire, aux formats JPEG ou PDF. Le fichier de l'encart publicitaire est à envoyer par mail à l'adresse suivante: elenezet@mairie-queven.fr
- à régler avant le 30 août pour la 1ère année, puis le 30 janvier pour chaque suivante, le montant de ses encarts publicitaires choisi à l'article 2 par chèque (adressé à l'adresse postale de la commune) ou par virement bancaire au SG Lorient

Article 5 : **durée de la convention**

La présente convention est établie pour une durée de trois ans renouvelable une fois .

Article 6 : **résiliation de la convention**

Chacune des parties pourra résilier la convention, de plein droit, à tout moment et sans préavis, au cas où l'autre partie manquerait gravement à ses obligations contractuelles. Cette résiliation devra être précédée d'une mise en demeure par lettre recommandée restée sans effet durant 30 jours calendaires.

Article 7 : **litiges**

Tout litige survenant à l'occasion de l'application de la présente convention sera porté,défaut d'accord amiable, devant le Tribunal Administratif de Rennes, 3 Contour de la Motte - 35 044 Rennes Cedex.

Fait en deux exemplaires à Quéven, le.....

Le Maire, Marc BOUTRUCHE

Le partenaire, ...